

COMMISSION D'ADMISSION DU 24 JUILLET 2019

MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS

OTPION DELEGUE(E) AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Conformément à l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs option délégué(e) aux prestations familiales, la Commission d'admission du 28 novembre 2018 a entériné le suivi de l'option « délégué(e) aux prestations familiales des salariés suivants :

NOM	PRENOM	Date nais.ce	DIPLOMES	STATUT	Etablissement
CAMPREDON	Charlotte	01/06/93	BTS ESF / DE CESF	Salariée DPF en CDI	AIDE et PROTECTION DES FAMILLES ANRAS
CASTILLE	Christelle	23/02/76	DE CESF CNC TPS /MAJ / MJPM	Salariée DPF en CDI	UDAF de la Haute-Vienne
DE MEZZO	Pauline	27/03/88	DE CESF	Salariée DPF en CDI	UDAF de la Gironde
LABUSSIÈRE	Sylvie	24/02/70	DE ES / DE Médiateur familial	Salariée DPF en CDI	AIDE et PROTECTION DES FAMILLES ANRAS
MULLER	Stéphanie	19/05/80	DE ES	Salariée DPF en CDI	UDAF de le Gironde
THIENNOT	Carole	13/01/89	DE ES	Salariée DPF en CDI	UDAF de la Vienne
TROCHET	Myriam	29/03/70	DE ES	Salariée DPF en CDI	S.A.2.P - A.O.G.P.E.

Fait à ISLE, le 24 juillet 2019

Le Directeur Général,



Pierre VERNEUIL

La responsable des formations éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

